

Aux personnes qui ont bien voulu apporter leur soutien à notre lettre ouverte au Gouvernement concernant la précarité des AVS.

Nous voulons porter à votre connaissance les premières retombées de ce courrier concernant notamment la création d'un métier de l'accompagnement scolaire et social.

Deux membres de l'UNAISSSE (Mireille JENNEQUIN et Marianne TISSOT) se sont rendues au rendez vous proposé par Mme MARCADIER conseillère technique auprès de Valérie LETARD, le 1 octobre dernier.

Nous évoquions dans notre lettre notre grand étonnement que le cas des Auxiliaires de Vie Scolaire ne soit pas abordé dans le Plan des métiers lié au handicap et à la dépendance annoncé par Valérie Létard en février 2008.

En voici la raison : ce plan des métiers se base sur la formation et l'adaptation des métiers déjà existants. L'éventualité de la création de nouveaux métiers n'est pas à l'ordre du jour.

Ainsi, concernant la professionnalisation des avs, notre "avenir" se situerait uniquement dans la démarche de la VAE (voilà ce qu'il faut entendre par la formation des AVS) pour pouvoir soi-disant "exercer dans le médico social ou dans l'EN après les 6 ans ". Durant leur contrat les avs seraient accompagnés pour finalement avoir une opportunité de travailler dans d'autres secteurs. C'est une aberration et un pis-aller à l'ouverture de la vraie réflexion que nous demandons depuis plus d'un an au gouvernement et c'est de plus un argument fallacieux car, en réalité, très peu ont et auront accès à ces VAE. (cf les conditions requises dans le BO du 31/072008)

D'après Mme Marcadier, à l'horizon 2015, l'Etat aurait besoin d'AMP, d'Aide soignant, AVsociales, de Moniteur Educateur et Educateur Spécialisé, pour cause de départ en retraite (200000) et de nouveaux besoins (200000) liés au vieillissement de la population. Ainsi les AVS représenteraient un vivier de personnels, à qui il serait proposé de valider 1 module par an afin de sortir du dispositif avec un diplôme de niveau 4 ou 5 en poche.

Ainsi vous l'aurez compris les nouvelles ne sont guère encourageantes concernant les conditions de l'accompagnement des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, car la création d'un nouveau métier n'est pas à l'ordre du jour.

Comme nous vous le disions dans notre lettre, outre le fait que du personnel compétent va être mis dehors en juin 2009 par l'arrêt des premiers contrats AED ne pouvant excéder six années, les élèves continueront d'être livrés à d'éternels débutants sans avenir dans cette fonction. De plus, aucun des AVS sortant en juin 2009 ne pourra bénéficier de cette soi-disant "certification passant par la VAE" car tout cela ne sera évidemment pas mis en place pour cette année.

Il est donc plus qu'urgent pour nous de négocier avec les pouvoirs publics que tous les AVS arrivant en fin de contrat en juin puissent être reconduits sous une forme ou une autre afin de bénéficier au moins de l'accès à la VAE. Il semblerait parfaitement révoltant que des milliers d'AVS formés grâce à 6 années d'expérience se retrouvent sur le bord du chemin sans aucune possibilité de reconnaissance du travail accompli. Nous avons la ferme intention de faire encore parler de nous sur ce sujet et nous vous demandons une fois de plus votre soutien. Nous ne savons pas encore sous quelle forme : nous sommes preneursz de toute idée lumineuse obligeant les pouvoirs publics à nous entendre !

Cordialement

Pour l'UNAISSSE
Véronique BOYRIE
Secrétaire de l'UNAISSSE